

RÈGLEMENT DU GRAND JEU DESTINATION MEXIQUE

ARTICLE 1. COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DE L'OPÉRATION

La société VENTE-PRIVEE.COM, S.A au capital de 625 725,61 Euros, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293, dont le siège social est 164 rue Ambroise Croizat à LA PLAINE SAINT-DENIS (93210), ci-après dénommée « VENTE-PRIVEE.COM », organise du 09/11/2017 à 00h00 au 30/11/2017, à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après désigné le « **Jeu** » dont le gagnant sera déterminé dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu sera accessible sur le site Internet www.vente-privee.com et
- depuis l'email envoyé par VENTE-PRIVEE.COM jusqu'au 30/11/2017.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, membre de VENTE-PRIVEE.COM, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- des membres du personnel de VENTE-PRIVEE.COM,
- des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Il n'est autorisé qu'une (1) seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse IP (Internet Protocol)) par jour pendant toute la durée du Jeu. Dans le cas où un participant effectue plusieurs participations, il ne sera tenu compte que de la 1ère participation.

Si un participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement déposé auprès de l'étude de la SCP PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse suivante : moderateur_blog@vente-privee.com, uniquement pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 4. MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants peuvent accéder au Jeu du 09/11/2017 au 30/11/2017 inclus :

- Soit à partir du site internet de vente-privee.com en se connectant à son compte à partir du Bandeau du Jeu « Tentez de gagner un voyage au Mexique » ou
- Soit depuis l'email envoyé par VENTE-PRIVEE.COM.

Afin de participer au Jeu, le participant devra impérativement :

- s'inscrire ou se connecter depuis son compte vente-privee.com ;
- se rendre sur le bandeau du Jeu « Tentez de gagner un voyage au Mexique » soit depuis le site internet vente-privee.com ou depuis l'email envoyé par vente-privee.com ;
- se rendre sur une page dédiée au Jeu et créée par vente-privee.com intitulée « Tentez de gagner un voyage au Mexique » :

- avoir lu et accepté le Règlement du Jeu
- se connecter depuis son compte Facebook et accepter les conditions d'utilisation Facebook

Les participants auront la possibilité de participer une seule fois pendant toute la durée du jeu en cliquant sur l'onglet « Je participe ».

Chaque participant au Jeu participera au « tirage au sort qui aura lieu au plus tard le 15/12/2017.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des participations au Jeu.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante, frauduleuse au présent règlement. Toute participation devra être loyale.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION ET INFORMATIONS DU(DE LA) GAGNANT(E)

A l'issue du Jeu et après avoir vérifié l'éligibilité des participants et le respect des conditions de participations, un tirage sort final sera organisé au plus tard le 15/12/2017 parmi tous les participants du Jeu pour désigner 1 « grand(e) gagnant(e) », par l'étude de la SCP PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Le gagnant(e) tiré au sort sera personnellement averti(e) par VENTE-PRIVEE.COM par message Messenger Facebook au plus tard, le 15/01/2018.

Les noms du gagnant(e) des tirages au sort seront disponibles auprès de :

**VENTE-PRIVEE.COM JEU NOEL DESTINATION MEXIQUE
MARKETING SERVICES
164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis
FRANCE**

ARTICLE 6. LISTE DES LOTS

Le/La « grand(e) gagnant(e) » du tirage au sort final se verra attribuer le lot suivant :

- 1 voyage pour 2 personnes d'une durée de 10jours/9 nuits ou 11 jours/10 nuits à destination du Mexique (transport inclus) d'une valeur commerciale comprise entre 3 800 € et 5 000 € TTC selon la compagnie aérienne choisie

Les modalités du voyage seront définies entre VENTE-PRIVEE.COM, le voyageur partenaire et le gagnant du tirage au sort dans la limite de la valeur commerciale précédemment citée et au regard des dates de disponibilités proposés par le partenaire voyageur. Le voyage doit être effectué entre le 07/01/2018 et le 08/08/2018.

➤ **Le voyage comprend :**

- Le transport aérien aller-retour par l'une des compagnies Aeromexico ou Air France (France / Mexico - Cancun / France)

- 10jours/9 nuits si le vol est réalisé avec Aeromexico ou 11 jours/10 nuits si le vol est réalisé avec Air France dans les établissements 3*/4*/5* (normes locales) indiqués ou similaires
- Le transport en autocar aller-retour (jour d'arrivée et jour du départ) pour 2 personnes climatisé jusqu'à l'hôtel
- Un guide-accompagnateur francophone (chauffeur-guide francophone pour les groupes de moins de 7 personnes)
- La pension complète hors 2 repas sur les vols AeroMexico, et hors 3 repas sur vols Air France
- Les excursions et visites suivants :
 - La visite de 8 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, dont 4 sites archéologiques majeurs.
 - La découverte d'un village indien dans les Chiapas.
 - Le déjeuner que vous préparez dans une maison particulière maya.
 - La nuit dans un palace au cœur de la superbe ville coloniale de Merida.
 - La gastronomie très variée : dégustation des plats typiques de chaque région.
- Le port d'un bagage par personne

➤ **Le voyage ne comprend pas :**

- Les repas libres (jours 6 et 11 sur vols Aeromexico ; jours 1, 6 et 11 sur vols Air France)
- Les boissons (prévoir 2-3 €/repas/pers)
- Les excursions et visites optionnelles
- Les dépenses de nature personnelle
- Les pourboires facultatifs aux différents guides et chauffeurs (habituellement 3 €/jour/pers. pour le guide, 2 € pour le chauffeur)
- Les assurances (assurance « multirisques toutes causes » vivement recommandée)

Ce lot est strictement nominatif et, à ce titre, ne sera ni cessible, ni échangeable et non remboursable. Si un gagnant ne voulait ni ne pouvait prendre possession du lot, ou ne pouvait bénéficier du lot aux dates proposées, il n'aurait droit à aucune compensation.

En aucun cas, le lot ne pourra être repris ou échangé contre son équivalent en espèces ou sous toute autre forme.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la possibilité de substituer à tout moment le lot proposé par d'autres lots d'une valeur équivalente.

ARTICLE 7. DATE DE REMISE DES LOTS ET MISE À DISPOSITION DES LOTS

Le gagnant devra envoyer ses coordonnées (prénom, nom et adresse email) à l'adresse suivante : moderateur_blog@vente-privee.com, dans un délai de 15 jours à compter du jour où il a été averti de son gain par VENTE-PRIVEE.COM. Dans le cas contraire, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot qui sera alors remis en jeu. Le gagnant sera alors contacté par VENTE-PRIVEE.COM afin de lui expliquer les modalités de d'organisation. Dans ce cadre, VENTE-PRIVEE.COM transmettra à l'agence de voyage AIM' Voyages les nom et prénom du gagnant, aux seules fins de la mise à disposition du lot.

Les participants du Jeu doivent veiller à l'exactitude de leurs coordonnées. Il est expressément précisé que VENTE-PRIVEE.COM ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées. En cas de changement de coordonnées, il appartient au gagnant de communiquer ses nouvelles

coordonnées sans délai, afin que VENTE-PRIVEE.COM puisse procéder à l'attribution des lots.

Le lot qui ne peut pas être attribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées électroniques du gagnant, d'une modification de ces coordonnées, seront conservés par VENTE-PRIVEE.COM. De même, si VENTE-PRIVEE.COM se trouve dans l'impossibilité de d'attribuer ou de livrer le lot pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne peut être réclamé par le gagnant. Aucune réclamation et/ou recours relatif à un lot ou à son attribution ne pourra être adressé à VENTE-PRIVEE.COM.

Le lot est strictement nominative et, à ce titre, ne sera ni cessible, ni échangeable et non remboursables. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession du lot, il n'aurait droit à aucune compensation. En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre leur équivalent en espèces ou sous toute autre forme.

Il est entendu que si VENTE-PRIVEE.COM se trouve dans l'impossibilité d'attribuer ou de livrer le lot pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne peut être réclamé par le(la) gagnant(e). Aucune réclamation et/ou recours relatif à un lot ou à son attribution ne pourra être adressé à VENTE-PRIVEE.COM.

ARTICLE 8. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Il est possible de consulter et d'imprimer le présent règlement du Jeu depuis le site www.vente-privee.com.

Le présent règlement a été déposé auprès de l'étude de la SCP PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris qui s'est assuré de sa régularité.

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

JEU VENTE-PRIVEE.COM – JEU NOEL DESTINATION MEXIQUE

Equipes Marketing

**164 rue Ambroise Croizat
93200 Saint-Denis - France**

Le timbre de la demande d'envoi du règlement pourra être remboursé à tout participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du règlement du Jeu selon les modalités suivantes :

- Le participant devra indiquer ses coordonnées complètes et envoyer sa demande avant le 6 novembre 2017 (cachet de La Poste faisant foi) ;
- remboursement du timbre d'envoi sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g ;
- il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) ;
- toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 6 novembre 2017 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

En dehors des demandes d'envoi du règlement, il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou téléphonique de renseignements concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tout participant a la possibilité de se faire rembourser les frais de participation au Jeu.

Les frais de connexion seront remboursés exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande écrite effectuée par tout participant ayant participé au Jeu dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

La demande devra être faite sur papier libre et envoyée par courrier postal au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de fin du Jeu, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

JEU VENTE-PRIVEE.COM – JEU NOEL DESTINATION MEXIQUE

Service Relations Membres

**5 bis rue Francis de Pressensé
93457 La Plaine Saint Denis Cedex**

Elle comprendra impérativement :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du participant,
- Une photocopie de sa carte d'identité,
- La date et l'heure de sa participation,
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le participant en ayant effectué la demande dans les conditions telles que définies au présent article sera remboursé d'une somme forfaitaire de : 0,12 euros par minute dans la limite des 5 minutes de connexion soit de 0,60 euros. Les frais de connexion et d'affranchissement pour cette demande seront remboursés dans les trente jours (30) suivant la réception de la demande, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur en France et en Europe.

Toutefois, tout accès au Jeu effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter à l'adresse du Jeu et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du participant sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

ARTICLE 9. DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, VENTE-PRIVEE.COM, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du participant, telles que ses nom, prénom, adresse e-mail et adresse postale (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

De plus, afin de participer au Jeu, le participant se verra proposer de se connecter à son compte Facebook, et dans ce cadre, pourra autoriser Facebook à transmettre à VENTE-PRIVEE.COM et à son prestataire technique, la société SHORTOUCH, des données personnelles supplémentaires : son profil public Facebook et/ou la liste de ses amis Facebook et/ou les publications de son journal (ci-après dénommées ensemble, les « **Données Personnelles Supplémentaires** »). Le participant a librement choisi de transmettre à VENTE-PRIVEE.COM ses Données Personnelles Supplémentaires en autorisant Facebook à procéder à ladite transmission.

Nonobstant ce qui précède, si et seulement si le participant a coché la case prévue à cet effet dans le formulaire de participation du Jeu, VENTE-PRIVEE.COM pourra également conserver certaines Données Personnelles Supplémentaires du participant qui lui auront été transmises par Facebook (noms et prénoms de ses amis Facebook les plus « proches ») aux seules fins d'avoir la possibilité de lui suggérer des amis à parrainer dans l'onglet « Parrainage ». Ces Données Personnelles Supplémentaires seront en tout état de cause supprimées dès la fin de la mise à disposition de l'outil « Me suggérer un(e) ami(e) » dans l'onglet « Parrainage », tant par VENTE-PRIVEE.COM que par son prestataire technique la société SHORTOUCH.

Conformément à sa politique de confidentialité (https://secure.fr.vente-privee.com/regISTRATION/PrivacyPolicy?CountryCode=FR#pp_cookies), VENTE-PRIVEE.COM pourra communiquer les données personnelles de chaque participant :

- à ses prestataires aux fins de la mise à disposition des lots
- aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2004 et 2016, le participant peut à tout moment exercer son droit d'accès d'opposition de rectification et de suppression des Données Personnelles le concernant en adressant sa demande (en indiquant son adresse de courrier électronique, ses nom, prénom, et adresse postale) :

- par courrier électronique à l'adresse suivante: modifications@vente-privee.com;
- par courrier postal à l'adresse suivante : Vente-privee.com – Service Relations Membres – 5 bis, rue Francis de Pressensé – 93457 LA PLAINE SAINT-DENIS.

Par ailleurs, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 telle que modifiée en 2004 et 2016, VENTE-PRIVEE.COM a fait son affaire des déclarations nécessaires à la collecte et au traitement de données personnelles auprès de la CNIL.

Pour toute information complémentaire relative aux traitements des données personnelles des membres de VENTE-PRIVEE.COM, le participant est invité à se référer à la politique de confidentialité de VENTE-PRIVEE.COM disponible à l'adresse suivante : (https://secure.fr.vente-privee.com/regISTRATION/PrivacyPolicy?CountryCode=FR#pp_cookies)

ARTICLE 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après dénommés les « **Contenus** »), auxquels le participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. VENTE-PRIVEE.COM est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au présent règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de VENTE-PRIVEE.COM.

ARTICLE 11. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence VENTE-PRIVEE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Instagram et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

L'organisateur n'est pas responsable des problèmes de livraison ou de la perte de courrier ou d'e-mail (particulièrement en ce qui concerne la livraison des gains). Dans le cas où le gain est renvoyé par la poste à la société organisatrice, le gain est considéré comme perdu pour le gagnant et remonte dans la possession de la société organisatrice. La société organisatrice n'est pas responsable du mauvais fonctionnement des connexions internet, des retards, pertes ou dommages causés par la poste.

ARTICLE 12. CAS DE FORCE MAJEURE - RECLAMATION

La responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période du Jeu et de reporter toute date annoncée.

En cas de litige ou de contestation, les participants ou gagnant peuvent adresser leurs demandes à moderateur_blog@vente-privee.com dans un délai de 15 jours à compter de la notification par VENTE-PRIVEE.COM de la modification, l'annulation ou le report du Jeu.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque qui aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 13. LITIGE ET DROIT APPLICABLE

Le Jeu étant organisé par une société française, celui-ci est soumis à la loi française, en vertu de la législation actuellement en vigueur.

Les dispositions du présent règlement seront alors exécutées et interprétées conformément au droit français. Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis aux Tribunaux de Paris, auxquels il est fait expressément attribution exclusive de compétence.